



Monsieur Jean-François BEL
Maire de Montesson
Conseiller Général des Yvelines

Montesson, le 29 février 2012

Objet: Un point sur le Paris Londres
Montesson en Direct – mars 2012

**De quoi parlons-nous ?
Pour quel objectif ? Pour quelle urgence ?
A quel coût ?**

Courriers et mails avec la Mairie de Montesson depuis 2005

2005 16 décembre – Lettre à Monsieur le Maire sur : Vélo-route – voies vertes

Ce courrier commence ainsi :

« Nous sommes pressentis pour soutenir un projet de vélo-route – voies vertes, (d'ambition nationale : Paris-Le Havre) dont le tracé emprunterait le chemin de halage, chemin dont l'aménagement récent et son classement comme chemin de grande randonnée « GR 2 » a rencontré un grand succès auprès des habitants de la commune et des villes voisines.

Et se poursuit par :

Nos premières recherches sur la mise en place d'une voie verte nous ont permis de constater que son utilisation est réglementée et qu'une bonne signalisation permet d'éviter des conflits de cohabitation.

Cette signalisation est à compléter aux différents points d'accès du chemin de halage :

- *priorité piétons uniquement signalée quai Georges Sand, à la fin de la piste cyclable),*
- *limitation de la vitesse des cyclistes (5km maximum – fiche technique n° 3),*
- *interdiction des véhicules à moteur y compris motos et mobylettes,*
- *un respect de l'environnement pour tous. »*

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998

- Siège social : 22, rue Corneille 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.asso.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr
- tél : 01 39 13 10 55
- Page :1/10

2011 – 26 mai – Mail à Jean-Yves Galet – Monsieur Isoppo – Monsieur le Maire.

De : QVLB [mailto:qvlb@qvlb-montesson.asso.fr]

Envoyé : jeudi 26 mai 2011 09:33

À : jeanyves.galet@free.fr; ISOPPO Flavien - Mairie de Montesson

Objet : Fw: document velo route voiesvertes – 110526

« Bonjour Jean-Yves - Bonjour Monsieur Isoppo

Comité consultatif à l'environnement du 25 mai 2011 - Paris Londres avant les jeux Olympiques de 2012

Je vous transmets notre courrier du 16 décembre 2005 au sujet des vélo-routes et voies vertes. Voir fiche n° 3 - cohabitation et statut juridique - les 5km/heure pour le cycliste.

QVLB est disponible pour coopérer dans ce dossier. »

2011 - 4 juillet - Délibération 11-71 du Conseil Communautaire de la CCBS

Propose :

De modifier l'article II2.2 de ses statuts et d'adopter la rédaction suivante :

« Elaboration, réalisation et gestion des pistes cyclables d'intérêt communautaire »

De considérer l'avenue verte Paris-Londres comme étant d'intérêt communautaire.

2011 – 13 octobre – Rappel du mail de mai 2011.

From: Guy Mancel **To:** jeanyves.galet@free.fr ; 'ISOPPO Flavien - Mairie de Montesson'

Cc: 'QVLB' ; MOREL Isabelle

Sent: Thursday, October 13, 2011 1:36 PM

Subject: TR: document velo route voiesvertse - 110526

« Bonjour Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous la copie de notre message du 26 mai 2011.

Nous regrettons de ne pas avoir été contactés sur le sujet alors qu'il est repris comme d'actualité par la presse et d'autres associations.

Dès 2005, nous avons transmis à Monsieur le Maire un courrier accompagné d'un dossier accompagné de fiches techniques élaborées en collaboration par différents Ministères.

Nous tenons à souligner que **nous sommes attachés au maintien du caractère naturel du lieu** et que la cohabitation sur un passage relativement étroit nous préoccupe, ceci notamment en raison du **comportement de certains cyclistes qui ne ralentissent pas à proximité des piétons**, souvent sans les prévenir en ignorant aussi que les prévenir avec insistance sans ralentir ne donne pas pour autant la priorité.

C'est pourquoi **nous insistons pour que cette voie verte, sauf à l'élargir, maintienne la priorité aux piétons** et que tout soit fait pour rappeler les droits et les devoirs de chacun.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que nous souhaitons connaître l'état d'avancement de ce projet.

Nous vous en remercions et nous nous tenons à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

Cordialement

Guy MANCEL Vice-Président Association Qualité de Vie de La Borde

ps: à titre personnel je suis utilisateur de ce chemin tant à vélo qu'à pied et j'ai pu observer que la fréquentation y était dense notamment les dimanches et jours fériés, ce qui complique la cohabitation. »

2011 – 27 octobre - Réponse de Monsieur Galet

*De : jeanyves.galet@free.fr [mailto:jeanyves.galet@free.fr
<mailto:jeanyves.galet@free.fr>]*

Envoyé : jeudi 27 octobre 2011 15:28

À : Guy Mancel

Cc : jeanyves.galet@free.fr; 'ISOPPO Flavien - Mairie de Montesson'; 'QVLB'; MOREL Isabelle

Objet : Re: TR: document vélo route voiesvertse - 110526

« Bonjour Monsieur Mancel et pardon pour cette réponse un peu tardive.

Le projet de vélo-route voies vertes et notamment la partie nous concernant a été évoqué lors de notre dernière commission d'environnement du printemps dernier, QLVB était présente à ladite réunion.

Ensuite, le fait que cette compétence de réaménagement soit prise en compte par la CCBS s'est décidé assez rapidement en bureau et que matériellement nous n'avons pas eu le temps d'en reparler.

Concernant la sécurité, il est bien évident que nous continuerons à privilégier le piéton, le cycliste devant rester attentif et rouler à des vitesses lui permettant de gérer les imprévus. Nous sommes dans le même cas de figure que le cycliste sur route avec les véhicules à moteur.

Dès que je disposerais d'informations et de plans du chargé de projet à la CCBS, nous pourrions organiser une réunion du comité d'environnement. »

2011 – 20 décembre – Réponse à Monsieur Jean-Yves Galet

From: "MANCEL Guy" <guy.mancel@free.fr>

To: <jeanyves.galet@free.fr>

Cc: "'ISOPPO Flavien - Mairie de Montesson'" <flavien.isoppo@montesson.fr>; "'QVLB'" <qvlb@qvlb-montesson.asso.fr>; "'MOREL Isabelle'" <isabelle.morel@montesson.fr>

Sent: Tuesday, December 20, 2011 10:08 AM

Subject: RE: TR: document velo route voies vertes - 110526 - Paris Londres

« Bonjour Monsieur Galet,

Merci pour votre réponse que j'ai soumise aux membres du bureau de notre association, lors de notre dernière réunion.

Il en ressort que nous regrettons vivement de ne pas avoir été associés aux travaux préparatoires, la prise en charge de dossiers par la CCBS ne devrait pas systématiquement nous en écarter.

Une de vos phrases nous interpelle: "Nous sommes dans le même cas de figure que le cycliste sur route avec les véhicules à moteur."

Doit-on comprendre qu'il faille revendiquer une voie piétons tout comme les cyclistes demandent des pistes cyclables pour assurer leur sécurité. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans les grandes agglomérations, dont nous faisons partie, afin de régler les problèmes de cohabitation inévitables. Cela suppose un élargissement du chemin de halage. Où en sont les alignements que vous aviez évoqués lors d'un précédent dossier?

Un autre point nous préoccupe, l'enrobé de 3 mètres de large qui semble avoir été prévu aura pour conséquence de contribuer à augmenter la vitesse des 2 roues, auxquels s'ajouteront les rollers, il devient alors évident que la sérénité des piétons est fortement remise en cause. Comment sera-t-il possible de faire respecter les 5 kms heure recommandés pour le croisement ou le dépassement des piétons aux champions du dimanche et aux cyclistes au long cours qui, pour parcourir 120 kms par jour, doivent maintenir la moyenne.

Pourtant les cyclistes bénéficient déjà d'une piste cyclable parallèle longeant la RD 121, dont la prolongation est prévue et qu'ils peuvent utiliser s'ils ne jugent pas le chemin de halage praticable.

Bien entendu, les randonneurs (nous sommes sur le tracé du GR 2 Paris-Le Havre) et les coureurs à pied préfèrent un terrain non bitumé.

Nous maintenons donc, en l'absence d'un élargissement notable, notre préférence pour le maintien en l'état avec une signalétique adaptée.

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année

Bien cordialement

Guy MANCEL Vice-Président Association Qualité de Vie de La Borde

copie: Mr le Maire de Montesson Mr Isoppo »

2012 – 24 janvier - Bulletin QVLB n° 80

« L'AVENUE VERTE PARIS – LONDRES

*Une piste cyclable de 350 km doit relier les 2 capitales à l'occasion des jeux olympiques de Londres ; Son tracé, fixé par les pouvoirs publics sans consultation préalable, doit emprunter le chemin de halage, en bords de Seine, après, sans doute, **la réalisation d'un enrobé de 3 mètres de large !!!***

La sérénité de ce lieu préservé, tracé GR2 Paris-Le Havre, devient compromise. Ce lieu de promenade privilégié des parents, des enfants et des randonneurs doit rester naturel. »

2012 – 14 février - Réseau social Facebook

Jean-François Bel

Piste cyclable Paris-Londres en bord de Seine : hier, j'ai pu voir l'avant-projet sur Montesson. La piste était prévue à l'origine avec 3 mètres de large et en ligne droite. J'ai posé une série de premières conditions pour que la réalisation de ce projet soit autorisée sur Montesson. La largeur de la piste devra être inférieure à 3 mètres pour respecter le vallonnement du chemin actuel ainsi que l...es buttes paysagères existantes dans le quartier des Rabaux. Elle devra être revêtue de tout-venant clair non goudronné et des panneaux de priorité aux piétons devront y être installés. Il faudra également prévoir d'arborer la partie située entre les Berges de Montesson et Théophile Roussel. Enfin, la piste cyclable existante sur le quai Georges Sand à la Borde ne devra pas être modifiée. Le dossier passera jeudi en commission environnement de la commune.

2012 – 16 février – Ordre du jour du comité consultatif à l'environnement
Information sur le projet vélo route Paris-Londres

Dénommé – AVENUE VERTE – PARIS LONDRES

<https://sites.google.com/site/avenueverteparislondres/home/parcours-1/2-saint-denis-conflans-sainte-honorine>

Le projet d'Avenue verte Paris-Londres (ou London-Paris) a été lancé au cours de la réalisation de l'aménagement par le département de Seine-Maritime du premier tronçon de **voie verte** de Serqueux à St-Aubin-le-Cauf ouvert le 1^{er} juillet 2003 sur cette partie de la ligne Paris-Dieppe alors récemment désaffectée.

Ce projet est soutenu depuis l'origine en Ile-de-France par un collectif associatif qui œuvre pour la réalisation d'un parcours le long de la Seine, la coulée verte des bateliers.

Étapes suivant les variantes : distances en km	Plus courte	Plus longue
De la Tour Eiffel à Notre-Dame	4,5	4,5
De Paris-Notre-Dame à St-Denis	12,5	12,5
St-Denis-Conflans-Ste-Honorine	28,3	42,5
Conflans-Cergy	10,0	13,5
Cergy-Gisors	55,5	58,5
Gisors-Forges-les-Eaux	51,5	68,0
Forges-Dieppe (TransManche)	55,5	55,5
Total Paris-Dieppe	213,5	235,0

Définition de :

VELO ROUTE

Les " véloroutes " **sont des itinéraires pour cyclistes à moyenne et longue distance**, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. **Elles empruntent tous types de voies sécurisées, dont les voies vertes.**

Et de

VOIE VERTE

Les " voies vertes " sont des **aménagements en site propre réservés aux déplacements non motorisés**. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elles doivent être accessibles au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, sécurisées et jalonnées.

2012 mars - Montesson en Direct N° 106

L'article de presse commence par :

« *L'avant projet sommaire présenté le lundi 12 février à Montesson, **montre une voie verte.*** »

Un point sur le Paris-Londres

L'avant projet sommaire présenté le lundi 12 février à Montesson montre une voie verte continue permettant de relier Paris à Londres lors des prochains jeux Olympiques. Cette voie verte regroupe un tracé piétons et un cyclable avec une priorité pour les piétons.

Le projet longe la Seine entre Chatou et Sartrouville. Concrètement, les travaux consistent à un décaissement du chemin de halage de 25 cm et 15 cm de remblais tout venant et 10 cm de grave non bitumeuse agrégée à un liant végétal. Une petite bordure béton délimitera ce tracé.

Sur la partie montessonnaise des modifications ont été demandées:

- > Entre le Pecq et les Berges de Montesson, le cheminement devra respecter l'aspect paysager existant, les buttes et les arbres ne seront pas touchés. La largeur de 3 mètres ne sera donc pas respectée à certains endroits et pourra se réduire à 2 mètres.
- > Des Berges de Montesson au début de l'Hôpital Théophile Roussel (rue P. Mithouard) le paysage étant aujourd'hui assez pauvre nous souhaitons la plantation d'arbres et arbustes côté intérieur des terres.
- > Derrière Théophile Roussel, il conviendra d'éliminer la butte en limite du quai George Sand et d'installer des barrières en bois.
- > Quai George Sand, on maintient la piste cyclable telle qu'elle est ainsi que le cheminement piétons. Quelques bordures seront réparées.

La commune de Montesson attend l'avant projet détaillé tenant compte de ces remarques avant de donner son accord. ■

LE FINANCEMENT :
Région Île-de-France 60 %
Conseil Général 20 %
CCBS 20 %

2008 - Un panneau de police pour les **voies vertes** a été créé par arrêté du 11 juin 2008.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A918828D2575F11484BC17C3FBE4D084.tpdjo05v_1?cidTexte=JORFTEXT000019152839&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id



Ils indiquent une route réservée à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons. Il n'apparaît pas une priorité aux piétons.

Ces panneaux sont repris dans la

- Fiche 8 - Véloroutes et signalisation (PDF - 2.2 Mo), décembre 2008

Aire piétonne

Il existe également des panneaux destinés à baliser une aire piétonne où **les cyclistes sont autorisés à circuler à l'allure du pas et sans gêner les piétons.**



Pourquoi ne pas disposer d'une aire piétonne derrière l'Institut Départemental Théophile Roussel ?

Signalisation de police

Rappel des principaux panneaux de police relatifs à la circulation des cycles

Schéma et numéro	Définition	Commentaires
 A21	Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche	Il est placé en signalisation avancée et s'adresse aux automobilistes
 C113  C114	Début et fin de piste ou de bande cyclable conseillée et réservée aux cycles	L'aménagement cyclable est facultatif pour les cyclistes et il leur est réservé
 B22a  B40	Début et fin de piste ou de bande cyclable obligatoire et réservée aux cycles	L'aménagement cyclable est obligatoire pour les cyclistes et leur est réservé. Usage exceptionnel
 C115  C116	Début et fin d'une voie verte interdite aux cavaliers	Route réservée à la circulation des véhicules non motorisés et des piétons
 C115+M4y  C116	Début et fin d'une voie verte	Route réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers
 C115+M9z ACCÈS RIVERAINS AUTORISÉS	Précision sur l'autorisation pour les accès riverains	Exemple de panneau pouvant préciser les usages dérogatoires autorisés par l'autorité chargée de la police, complétant le panneau C115
 C115+M9z VÉHICULES DE SERVICE AUTORISÉS	Précision sur l'autorisation à certains véhicules de service	Exemple de panneau pouvant préciser les usages dérogatoires autorisés par l'autorité chargée de la police, complétant le panneau C115
 B9b	Accès interdit aux cycles	
 B1+M9v2  C24a  C24c	Double sens cyclable : rue à double sens dont un réservé aux cyclistes	B1+M9v2 sont placés à une extrémité et aux intersections C24a : placé à l'autre extrémité C24c : placé aux intersections avec des voies sécantes non prioritaires
 B54  B55	Début et fin d'une aire piétonne	Cyclistes autorisés à circuler (sauf disposition différente) à l'allure du pas et sans gêner les piétons
 E30  B51	Début et fin d'une zone 30	
 B52  B53	Début et fin d'une zone de rencontre	

La documentation sur les véloroutes et voies vertes est contenue dans 10 plaquettes accessibles

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fiches-Veloroutes-et-Voies-Vertes,3625.html>

- Plaquette de présentation Véloroutes et Voies Vertes, l'avenir est aux circulations douces (PDF - 250.5 Ko), janvier 2005
- Fiche 1- Les relais vélo sur les itinéraires véloroutes et voies vertes (PDF - 260.9 Ko), octobre 2001
- Fiche 2 - La traversée d'agglomération des véloroutes-voies vertes (PDF - 380.6 Ko), novembre 2001
- Fiche 3 - Voies vertes : choix techniques (PDF - 390.4 Ko), mars 2003
- Fiche 4 - Véloroutes et voies vertes : ouvrages d'art (PDF - 283.1 Ko), septembre 2004
- Fiche 5 - Véloroutes et voies vertes : tourisme (PDF - 216.8 Ko), janvier 2005
- Fiche 6 - Véloroutes et intersections (PDF - 262.5 Ko), avril 2006
- Fiche 7 - L'accessibilité pour tous (PDF - 1.3 Mo), octobre 2007
- Fiche 8 - Véloroutes et signalisation (PDF - 2.2 Mo), décembre 2008
- Fiche 9 - Véloroutes et planification territoriale (PDF - 449.6 Ko), juillet 2009

Questions

Quel sera le statut juridique de ce parcours?

Voie verte ou aire piétonne ou piste cyclable?

Quels panneaux réglementaires répondront aux déclarations relevées sur

Facebook – Février 2012

- des panneaux de priorité aux piétons devront y être installés

Montesson en Direct – mars 2012

- Cette voie verte regroupe un tracé piétons et un cyclable avec une priorité pour les piétons

Conclusion

Ce qui précède et reprend l'essentiel des courriers depuis 2005, concernant le projet de vélo route – voie verte, continue à nous inquiéter et nous amène à la conclusion suivante.

En l'état actuel de ce que nous avons pu lire et entendre au sujet de ce dossier et de la réglementation connue, force est de constater que le projet est essentiellement destiné à créer une piste cyclable en bord de Seine, ce qui ne peut se faire qu'au détriment des promeneurs et randonneurs et donc faire perdre son statut de GR à ce chemin.

En effet, aujourd'hui, rien n'interdit aux cyclistes d'emprunter le chemin de halage et de leur recommander, par des panneaux, de respecter la priorité aux piétons.

Avons-nous réellement besoin d'engager des travaux d'un coût si élevé, pour des JO qui durent du 27 juillet au 12 août 2012 (2 semaines !!!), en ayant conscience que le caractère naturel actuel risque d'être définitivement perdu.

Panneau actuel à l'entrée du Chemin de Halage – Quai George Sand .

